Huit ans après le meurtre de Magali Part, l'enquête pourrait finalement rebondir

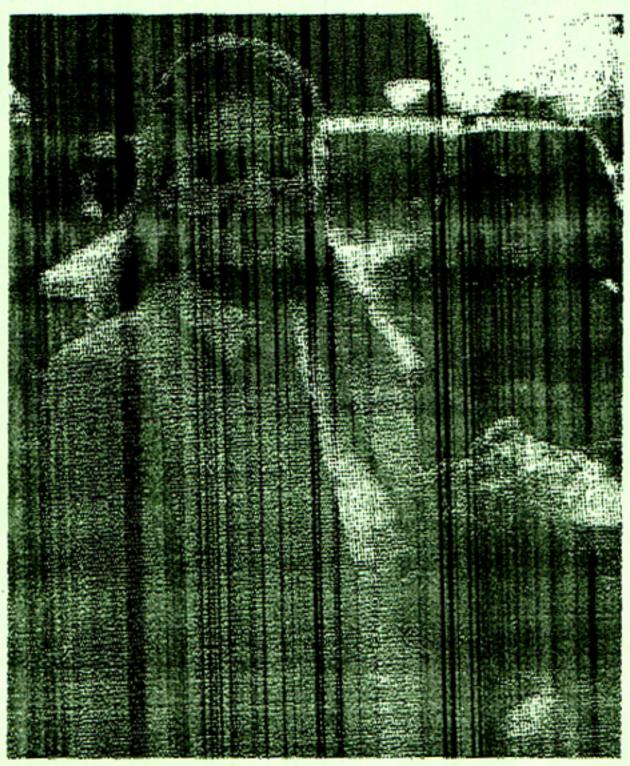
« La famille n'abandonnera jamais! Et puis vous savez, le dossier n'est toujours pas fermé et la procédure est toujours à l'instruction. Des éléments noureaux pourraient d'ailleurs or o c h a i n e m e n t apparaître...»

Avocat de la famille, M' Georges Rimondi, qui regrette que l'enquête se poit poursuivie au moment de l'affaire Flactif, ce qui a certainement porté préjudice à cette affaire », se montre confiant sur l'issue de l'enquête concernant le meurtre de Magali Part-Bertiand, intervenu il y a huit ans, très exactement le mardi 27 mars 2001.

Nort violente

À l'époque, c'est un ramasseur de morilles qui avait découvert le corps ir animé et partiellement b-ûlé de cette jeune fille, alors âgée de 19 ans, dans un sous-bois situé sur la commune de Vulbens.

Rapidement, les enquêteurs de la gendarmerie avaient conclu à une mort particulièrement violente en raison de la présence de plusieurs hématomes et de fractures sur le corps



C'est le 27 mars 2001 que le corps de Magali Part-Bertrand, inanimé et partiellement brûlé, avait été retrouvé dans un bois de Vulbens.

de la jeune fille originaire du bassin bellegardien et vivant dans le Pays de Gex.

Des prélèvements qui disparaissent...

Les premiers éléments de l'enquête laissaient présager d'une issue rapide de l'affaire, mais il n'en fut rien...

Malgré la découverte du lieu où elle a été brûlée et la présence de plusieurs prélèvements d'ADN, l'enquête a durant longtemps été au point mort.

La raison? La mystérieuse et incompréhensible perte de bon nombre d'indices et de prélèvements d'ADN pratiqués sur la victime...

Mais, toujours selon M° G. Rimondi, « certains indices et prélèvements seraient encore en possession de la section de recherche de la gendarmerie nationale » basée à Chambéry. D'où l'intérêt de relancer l'enquête, deux années avant de voir le principe de prescription faire son œuvre...

Exhumation

« À l'instar de la famille, je ne perds pas espoir car il y a des éléments d'investigation nouveaux qui pourraient nous permettre de faire avancer le dossier », poursuit l'avocat de la partie civile.

Lesquels?

L'avenir le dira, mais la famille et M° Rimondi veulent encore espérer. Et pour cela, ils sont même prêts à procéder à l'exhumation du corps de la victime... « Dans une telle affaire, on ne peut renoncer à mettre un nom sur le coupable...», conclut-il.

Steve Blanc